

Certificat d'examen de type n° F-04-B-222 du 24 mars 2004

Organisme désigné par le ministère chargé de l'industrie par arrêté du 22 août 2001

DDC/22/D090735-D2

Instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur type EWK 1500, EWK 1500 PLUS, EWK 2000 et EWK 2000 PLUS Classes X(1) et/ou Y(a)

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 19 mars 1998 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments de pesage à fonctionnement automatique : trieurs-étiqueteurs.

FABRICANT:

BOEKELS, AM GUT WOLF 11 POSTFACH 847, D 5100 AACHEN (ALLEMAGNE).

DEMANDEUR:

Le demandeur est le fabricant.

CARACTERISTIQUES:

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur types EWK 1500, EWK 1500 PLUS, EWK 2000 et EWK 2000 PLUS, ci-après dénommé instrument, est destiné est destiné au pesage d'objets en fonctionnement continu (les charges sont pesées en mouvement) ou discontinu (les charges sont pesées à l'arrêt).

La classe X(1) correspond à une utilisation destinée à vérifier la conformité des lots de préemballages au décret n° 78-166 du 31 janvier 1978 modifié. La classe Y(a) correspond à toutes les autres utilisations en usage réglementé.

L'instrument est constitué par :

- 1° un système de transport des articles comprenant une ou plusieurs systèmes de convoyage (amenée des charges, pesage et évacuation des charges).
- 2° Une unité de pesage comprenant :
 - un dispositif récepteur de charge composé d'un dispositif transporteur de charge (bande, courroie, chaînes, ou table permettant le glissement des charges) fixé sur la cellule de pesage (lorsque la cellule est de type WS1-20 kg M CD) ou sur un dispositif transmetteur de charge (lorsque la cellule est de type WS30-60 kg B);
 - une cellule de pesage à compensation électromagnétique de forces types WS1-20 kg M CD ou WS30-60 kg
 B;
 - un dispositif d'affichage et de traitement des informations de types EWK 1500, EWK 1500 PLUS, EWK 2000 ou EWK 2000 PLUS.
- 3° Un dispositif d'impression intégré (option) et un dispositif d'impression externe (option).
- 4° Un dispositif de mise à niveau et un dispositif indicateur de niveau lorsque l'instrument n'est pas installé de manière fixe.

E-mail: info@lne.fr Siret 313 320 244 00012 NAF 743 B

Internet : www Ine fr

NAF 743 B

BARCLAYS PARIS CENTRALE 30588 Guichet 60001 Compte 49726740101 RIB70 - CRCA PARIS IAA.DISTRIB. 18206 Guichet 00426 Compte 58381956001 RIB45

L'instrument est équipé des dispositifs fonctionnels suivants :

- dispositif de mise en évidence d'un défaut significatif (signal visible) ;
- dispositif de réglage statique de la pente protégé par le dispositif de scellement ;
- dispositif de réglage dynamique accessible au moyen d'un mot de passe. Tout accès au réglage dynamique est enregistré automatiquement et de manière permanente (compteur). Ce réglage est valable sur une plage de \pm 50% autour de la valeur du point de tri ;
- dispositifs de mise à zéro :
 - dispositif automatique de mise à zéro initial,
 - dispositif semi-automatique de mise à zéro,
 - dispositif de maintien de zéro ;
 - dispositif automatique de mise à zéro (la durée maximale entre 2 mises à zéro est de 15 minutes).
- dispositifs de tare :
 - dispositif semi-automatique de tare,
 - dispositif de prédétermination de tare (peut être inhibé).

Les caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

- caractéristiques métrologiques communes aux 2 classes :
 - \rightarrow Effet maximal de tare : T = 100 % de Max
 - → Températures limites d'utilisation :

$$+0 \, {}^{\circ}\text{C}, +40 \, {}^{\circ}\text{C}$$

- $\rightarrow 1 \text{ kg} \leq \text{Max} \leq 60 \text{ kg}$
- → Echelon e et nombre d'échelons n

e	n	Dimensions du tapis de pesage (en mm)
$0.1 \text{ g} \le \text{e} \le 2 \text{ g}$	n ≤ 10000	De 200*40
5 g ≤ e	n ≤ 6000	à 1300*700

- caractéristiques métrologiques pour la classe X(1)
 - → Portée minimale : Min doit être telle que les tolérances des tableaux 1 et 2 de la R51/1996 soient respectées
 - → Vitesse maximale du dispositif transporteur de charge : 90 m/min
- caractéristiques métrologiques pour la classe Y(a)
 - \rightarrow Min ≥ 20 e
 - → Vitesse maximale du dispositif transporteur de charge : 60 m/min

SCELLEMENT:

La cellule de pesée type WS1-20 kg M CD et le transmetteur de charge (lorsqu'une cellule de type WS30-60 kg B équipe l'instrument) sont dotés d'un dispositif de scellement tel que décrit en annexe.

La plaque d'identification comporte également une zone de marquage sur laquelle figure un nombre de contrôle.

Ce nombre de contrôle doit être identique au nombre de contrôle visualisé lors de l'appel à l'écran de la séquence identifiée par « Dialog 630/1 ».

Lorsqu'il n'y a pas concordance entre ces nombres, cette partie du scellement est considérée comme brisée.



Le nombre de contrôle visualisé est généré par le logiciel qui en incrémente la valeur dès qu'intervient une modification du réglage statique ou des caractéristiques métrologiques.

La version de logiciel est identifiée par EWK 2000.xxx V x.xx / EWZ 1115 xxx V x.xx. Elle est affichée dans le menu 750/1& 2. Les caractères 719838 caractérisent la partie légale du logiciel

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES:

La plaque d'identification d'un instrument concerné par le présent certificat, située sur la partie latérale gauche du coffret de commande et d'affichage, comporte les indications suivantes :

- nom du fabricant
- numéro de série et désignation du type de l'instrument
- vitesse(s) maximale(s) du convoyeur de charges en m/s
- cadence maximale de fonctionnement en nombre d'objets par minute
- tension de l'alimentation électrique, en V
- fréquence de l'alimentation électrique en Hz
- pression du fluide de transmission (si applicable)
- étendue de réglage par rapport au point de tri, sous la forme d'un pourcentage de la valeur du point de tri
- numéro et date du présent certificat
- indication de la ou des classe(s) d'exactitude : X(1) et/ou Y(a)
- caractéristiques métrologiques (Max, Min, e, d, T-)
- températures limites d'utilisation
- nombre de contrôle pour le scellement logiciel

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION:

La vérification primitive d'un instrument est effectuée au lieu d'installation.

Outre l'examen de conformité au certificat d'examen de type, les essais à réaliser lors de la vérification primitive sont les suivants :

- 1/ étendue et exactitude de la mise à zéro selon la procédure décrite en Annexe A.6.4 de la Recommandation R 51 de l'OIML;
- 2/ stabilité du zéro et fréquence de réglage automatique du zéro selon la procédure décrite en Annexe A.6.5 de la Recommandation R 51 de l'OIML.
- 3/ excentration selon la procédure décrite en Annexe A.6.7.1 de la Recommandation R 51 de l'OIML (lorsque les charges peuvent se présenter de manière excentrée) ;
- 4/ essai de pesage en appliquant l'essai fonctionnel décrit en Annexe A.6.1.1 de la Recommandation R 51 de l'OIML;
- 5/ essai à des vitesses de fonctionnement alternatives selon la procédure décrite en Annexe A.6.8 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Les essais 1/ et 2/ sont réalisés en mode de fonctionnement statique.

Les autres essais sont réalisés en mode de fonctionnement automatique avec pesage en continu.

Les tolérances et conditions de fonctionnement applicables pour les essais 1/ et 2/ sont définies au paragraphe 3.3 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Les tolérances applicables pour l'essai 3/ sont définies par le paragraphe 2.8 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Les tolérances applicables pour les essais 4/ et 5/ sont définies par les premiers alinéas des paragraphes 2.5.1 (classe X(1)) et 2.5.2 (classe Y(a)) de la Recommandation R 51 de l'OIML



DEPOT DE MODELE:

Plans et schémas déposés au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/D090735-D2 et chez le fabricant.

VALIDITE:

Le présent certificat a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUES:

- En application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées en son article 1^{er} ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.
- Un instrument peut également fonctionner de façon non automatique. Cette application ainsi que les inscriptions, le scellement et le marquage correspondants sont couverts par la réglementation sur les instruments de pesage à fonctionnement non automatique et le certificat d'approbation CE de type n° D04-09-010 délivré par l'organisme notifié n°0102 (1).

ANNEXES:

- Scellement
- Présentation de la face avant du boîtier de commande
- Photographie

Pour le Directeur général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

⁽¹⁾ PTB, organisme notifié par l'Allemagne

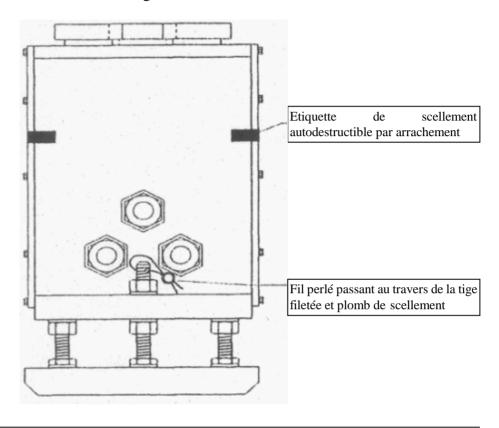


DDC/22/D090735-D2

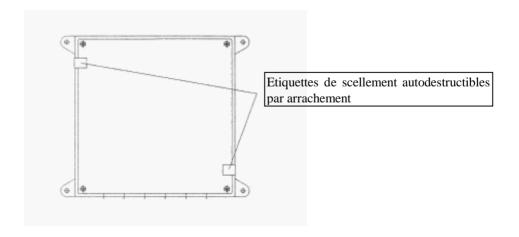
Scellement

En plus du scellement logiciel les éléments qui suivent sont doté des éléments de scellement tels que décrits sur les figures suivantes.

Scellement dans le cas d'une cellule WS 1-20 kg MCD



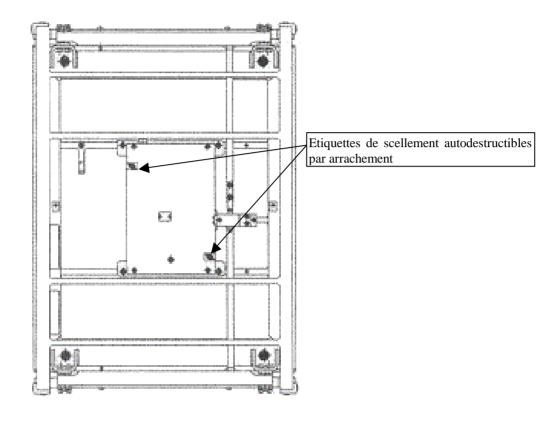
Scellement dans le cas d'une cellule WS 30-60 kg B



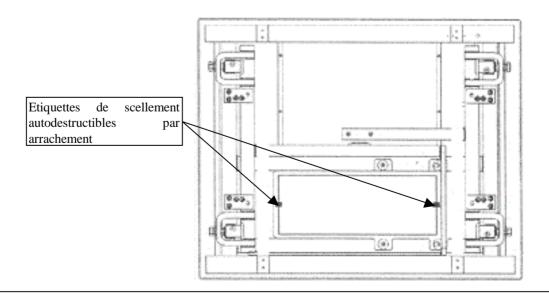


Scellement (suite)

Scellement dans le cas d'une cellule WS 30 kg B avec transmetteur de charge

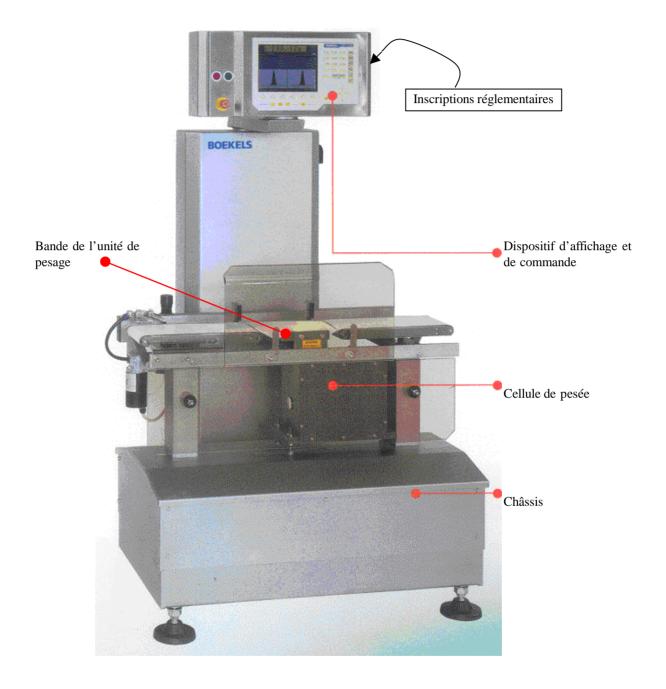


Scellement dans le cas d'une cellule WS 60 kg B avec transmetteur de charge





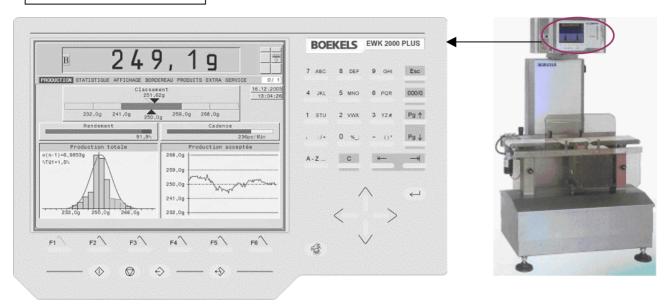
Photographie

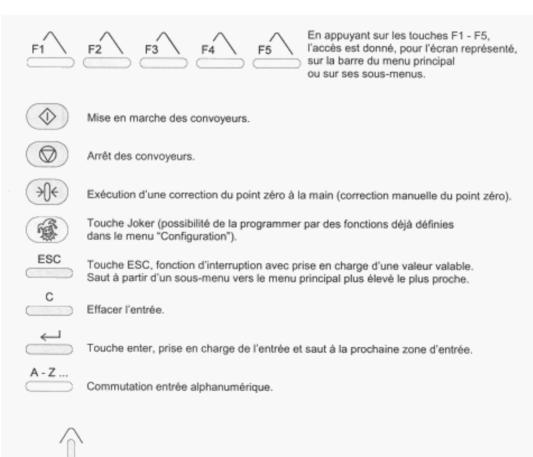




Présentation de la face avant du boîtier de commande

Exemple de séquence





A l'aide des touches de curseur, la position d'entrée dans le menu, telle qu'elle est connue du PC, est sélectionnée.

